

Huy / La Ville impose moins ses citoyens mais se serre la ceinture

# Un budget à la sauce libérale



**SOUS PLAN DE GESTION**, malgré les rentrées de la centrale nucléaire de Tihange, la Ville de Huy parvient malgré tout à réduire sa fiscalité. PHOTO PIERRE-YVES THIENPONT.

## AUX COMMANDES des finances, le MR apporte sa touche. L'impôt des personnes physiques baisse de 8 à 7,5 %.

Le MR en avait fait une condition non négociable à la signature d'un accord avec le PS : à moi, le budget communal ! Isabelle Lisens et les siens l'ont eu. Et n'ont pas tardé à apporter une touche libérale.

Si on résume l'épure 2007, présentée vendredi à l'hôtel de ville, avant d'être soumise au conseil communal lundi, l'accent est mis sur la maîtrise des dépenses et la baisse des impôts. Rien d'étonnant, n'était-ce pas le slogan électoral du MR hutois ?

« Le premier objectif était la baisse des impôts. L'impôt des personnes physiques passe de 8 à 7,5 % », annonce Jacques Mouton, nouvel échevin MR des finances qui, dans l'opposition, aimait à se plonger dans

les colonnes de chiffres du budget.

Cette baisse prive la Ville de Huy de plus de 50.000 euros de recettes en 2007. Les taux des autres taxes sont maintenus au niveau de 2006.

Si les Hutois contribuent (un peu) moins, qui en fera les frais ? La Ville et ses services. Le collège communal, en effet, réduit de 7 % le budget de fonctionnement.

### Compression des dépenses

« On compresse les dépenses de certains postes, explique Jacques Mouton. Par exemple, les heures supplémentaires au Service régional d'incendie. Un nouveau règlement limitera les rappels des pompiers. » D'autres dépenses disparaissent carrément du budget. Comme un

voyage à New York ou la coopération avec la Chine, « mis en veilleuse ».

Donc, l'heure est aux économies. C'est pourquoi le collège investira dans un réseau de fi-

bre optique pour réduire la facture téléphonique des commissariats de police, et fera l'inventaire des associations communales et parcommunales en vue de négocier un tarif préférentiel avec les fournisseurs d'énergie.

« Avec la libéralisation de l'énergie, on va vers une inconnue, insiste Jacques Mouton. Je suis inquiet mais serein, car toutes les communes sont dans la même situation. »

La Ville doit composer avec d'autres inconnues. Quel sera le montant des dividendes des intercommunales ? L'échevin des finances voudrait le savoir. Le ministère fédéral de l'intérieur prendra-t-il encore en charge le surcoût de la réforme des polices ? La bourgmestre Anne-Marie Lizin compte dessus. Les effectifs de la police de Huy dépassent de dix unités la norme dite « KUL ». « La norme tient compte de la taille de Huy, mais pas de la grande activité qui s'y déroule. On attend du fédéral qu'il continue de couvrir la différence », affirme la bourgmestre.

Vu ces zones d'ombre et l'austérité générale, les services communaux dépenseront autrement leur budget : en le divisant en treize tranches, au lieu d'une par mois. Une précaution pour éviter de tomber trop court en fin d'année. ■ E. L.

### REPÈRES

#### Budget ordinaire.

Recettes : 41.068.797,89 euros.  
Dépenses : 40.952.192,55 euros.  
Boni : 116.605,34 euros. Boni avec les exercices précédents : 2.507.315,25 euros.

#### Fonds des communes.

Huy recevra 6.201.947,72 euros du fonds des communes. Une légère hausse de 0,61 % par rapport à 2006.

#### Recettes fiscales.

D'un montant total de 22.116.603,14 euros, elles augmentent de 0,70 %. Les recettes du précompte immobilier et des taxes croissent légèrement à l'inverse des additionnels à l'impôt des personnes physiques (4.070.531,83 euros en 2007 contre 4.127.125,84 euros en 2006).

**Dépenses.** Huy fera l'essentiel de ses éco-

nomies sur son budget de fonctionnement : 40.952.192,55 euros, en baisse de 7 %. Les dépenses de personnel sont ramenées sous la barre des vingt millions d'euros. Les principaux transferts sont les dotations à la police (3.799.650,52 euros) et au CPAS (2.763.558,96 euros). **Budget extraordinaire.** Recettes : 2.934.150 euros. Dé-

penses : 3.039.888,72 euros. Boni avec les exercices précédents : 226.536,97 euros. **Principaux investissements.** Réfection et égouttage des rues de l'Église (340.000 euros), Mélar (160.000 euros), de la Louppe (100.000 euros) ; aménagement du parking devant le centre culturel (140.000 euros) ; etc.